PROVINCE DE LIEGE **COMMUNE DE JALHAY** **ARRONDISSEMENT DE VERVIERS**

ARRETE DE POLICE CONCERNANT ET REGLEMENTANT LA CIRCULATION DES VEHICULES A JALHAY CHARNEUX à l'occasion de la kermesse organisée du 22/08/2025 au 25/08/2025

Le Bourgmestre,

- Vu la demande de Monsieur Didier MARTIN, didiermartin@skynet.be, en date du 20 juillet 2025
- Attendu que la kermesse annuelle est organisée du 22/08/2025 au 24/08/2025;
- Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents
- Vu la loi relative à la Police de la circulation routière
- Vu les articles 119 et 135 de la nouvelle loi communale
- Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant la tutelle sur les communes de la Région Wallonne, en ses articles LI 133-1° et LI133-2
- Vu la circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière
- Vu l'arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière

ARRETE:

Article 1 Durant la période du vendredi 22 août 2025 à 08h00 jusqu'au lundi 25 août 2025 à 18h00, la circulation et le stationnement de tous véhicules seront règlementés comme suit :
Le chemin n° 41 sera interdit à la circulation des véhicules à hauteur du chantier "Jacquemin" jusqu'à son intersection avec le chemin n° 34.et ce, dans les deux sens (excepté circulation locale) ainsi que le chemin n° 34 sur la longueur du champ de foire.

Article 3 Toutes les interdictions et restrictions relatives à la Police de la circulation routière seront matérialisées par une signalisation conforme bien éclairée et maintenue en place par les organisateurs.

Article 4 Les organisateurs seront tenus d'avertir les riverains de leur manifestation.

Article 5 Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi

Article 6 Expéditions de la présente seront transmises:

- o à Monsieur le Procureur du Roi/sect. Roulage de Verviers,
- o à Monsieur le Commissaire dirigeant les services d'Intervention de la Zone des Fagnes
- o au Major GREGOIRE, Cdt de la zone de Secours n°4 (112)
- o à notre service des Travaux + ouvriers@jalhay.be
- o à notre police locale
- o aux organisateurs

Jalhay le 14/08/2025
Par délégation

Michel PAROTTE
Echevin